
**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant
nomination des membres de la Commission du patrimoine de la
Haute Ecole Charlemagne**

A.Gt 04-02-2010

M.B. 25-03-2010

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 9 septembre 1996 relatif au financement des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française, notamment l'article 34bis ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 septembre 2008 relatif au patrimoine des Hautes Ecoles organisées par la Communauté française;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2009 portant règlement de son fonctionnement,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres de la Commission du patrimoine de la Haute Ecole Charlemagne, sur proposition du Collège de direction :

- Mme Corine Matillard, Présidente;
- M. Francis Delannaye;
- M. Bernard Cornelis.

Article 2. - Sont nommés membres de la Commission du patrimoine de la Haute Ecole Charlemagne, sur proposition du conseil d'administration :

- Mme Marie-Pierre Jacquemin;
- M. Marcel Limet;
- Mme Anne-Marie Martin Lanero.

Article 3. - Sont nommés membres de la Commission du patrimoine de la Haute Ecole Charlemagne, eu égard à leurs compétences particulières :

- Mme Anne Girin;
- M. Philippe Delcuve.

Article 4. - Le présent arrêté cessera de produire ses effets le 14 septembre 2011.

Bruxelles, le 4 février 2010.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur,

J.-Cl. MARCOURT

